



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 2 AVRIL 2024 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 268 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mars 2024, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 268-2024 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 268 sur la démolition d'immeubles* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 2 avril 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du projet de règlement

Le projet de règlement numéro 268-2024 a pour objet de désigner trois conseillers et conseillères comme membres du comité de démolition au lieu du conseil complet et de mettre à jour les dispositions s'y référant.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 230 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 mars 2024
Annick Lafontaine
Greffière